



L'ÉTOILE

DE LYON



Tout par le Peuple

JOURNAL QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN SOCIALISTE
Absolument Indépendant

Tout pour l'Égalité

ABONNEMENTS

	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
Rhône et Départements limitrophes.	5 »	10 »	18 »
Autres Départements.	6 »	11 »	20 »

Adresser lettres et mandats à M. le Directeur de l'Étoile
On s'abonne sans frais à l'Étoile dans tous les bureaux de poste

DIRECTION, RÉDACTION & ADMINISTRATION

LYON - Rue Lanterne, 25 - LYON

Téléphone : 34-77 --- Adresse Télégraphique : ÉTOILE-LYON

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS SERONT RENDUS SUR DEMANDE

ANNONCES

Annonces, 4 ^e page, la ligne	0 30	Faits divers, la ligne	1 »
Réclames, 3 ^e page, —	0 50	Fin chronique	2 »
Petites Annonces,		0 50 les trois lignes	

Les Annonces et Réclames sont reçues aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de Publicité

BON-PRIMES N° 5

LA JOURNÉE D'HIER

Dans l'accord officiel entre la France et l'Allemagne, aujourd'hui conclu, les pièces diplomatiques seront publiées jeudi à Paris et à Berlin.

Le gouvernement japonais a refusé aux officiers de marine prisonniers au Japon l'autorisation de rentrer en Russie.

Les nouvelles d'Odessa sont de plus en plus rassurantes. Dans les provinces, on appréhende une grève des chemins de fer.

Le projet de séparation voté, hier, par la Chambre, est venu, aujourd'hui même, devant le Sénat.

On annonce que la Chambre commencera demain, jeudi, la discussion du projet sur les retraites ouvrières.

M. de Pressensé adresse une lettre au ministre de l'Intérieur en faveur des inculpés dans l'affaire de l'attentat contre Alphonse XIII.

Deux délégués des victimes des grèves de Villefranche sont venus à Lyon demander à M. le Préfet l'autorisation de rouvrir des cantines populaires. M. le Préfet ne les a pas reçus.

Un immense incendie s'étant produit dans une usine de Vienne, près de 200 ouvriers sont sans travail.

LE RÔLE DES SYNDICATS

L'organisation syndicale du prolétariat en France est encore embryonnaire et cependant elle est appelée à une remarquable destinée, à conquérir une très grande puissance dans un avenir très rapproché.

Tous les jours l'action syndicale gagne en extension et en intensité; les conflits nombreux qui surgissent de l'antagonisme croissant entre le capital et le travail et les grèves qui éclatent sans cesse sur un point quelconque, sont le meilleur terrain de préparation à l'organisation ouvrière.

On a souvent songé à l'institution légale du syndicat obligatoire comme à la réglementation légale des grèves; mais la loi qui n'est pas arrivée à amener les ouvriers ni les patrons à l'habitude de recourir à la conciliation ou à l'arbitrage avant toute déclaration de guerre, ne parviendrait pas davantage à amener les ouvriers à voter la grève dans leurs ateliers, sous les yeux de leurs maîtres, ce qui n'empêcherait pas la grève d'éclater ni à se syndiquer contre leur volonté.

Plutôt que de légaliser la grève dans le but de la rendre obligatoire à tous les ouvriers d'une usine ou d'une corporation, il est préférable de réclamer l'interdiction de la force armée dans les grèves, d'obliger les travailleurs, syndiqués ou non, à soumettre leurs griefs aux syndicats de leurs métiers avant qu'ils ne déclarent la grève, à interdire le lock-out patronal au nom même du salut public.

Quant au syndicat, il ne sera nullement besoin de le rendre obligatoire pour amener les travailleurs à y adhérer, car il suffira, la législation protectrice du travail et coopérant, que le syndicat soit chargé d'un certain nombre d'attributions légales pour que les prolétaires se décident à en faire partie.

Actuellement, tous les syndicats qui sont sortis de l'ornière corporative, veulent amener les pouvoirs publics à les soutenir de leurs subventions, à leur accorder des bourses de travail, à

les aider dans leurs frais de délégation; ils se réunissent en Congrès et prennent des résolutions communes; ils se fédèrent et étendent leur action syndicale sur tout le pays; ils se solidarisent avec tous les ouvriers en grève et font tous leurs efforts pour solutionner les conflits au mieux des intérêts des travailleurs en lutte.

L'action socialiste qui s'est exercée en France et dans le monde entier, surtout depuis la Commune, qui a pris une intensité considérable depuis une dizaine d'années, a eu pour résultat d'obliger tous les gouvernements, notamment le gouvernement de la République Française, à entrer définitivement dans la voie de la protection légale du travail.

L'action syndicale venant seconder de toute sa puissance croissante l'action politique de l'Internationale socialiste, la réalisation de réformes telles que la réduction de la journée de travail à huit heures, le repos hebdomadaire, le minimum de salaire, les retraites ouvrières et les lois d'assurance sociale contre la maladie, l'invalidité et le chômage, sera faite en l'espace de quelques années.

Mais où le Syndicat prendra une réelle et décisive puissance, où il finira par rallier dans son sein tous les travailleurs, c'est lorsqu'il pourra faire l'inspection des ateliers de tous les centres du travail, quand il sera chargé de la surveillance de l'apprentissage, et surtout quand il pourra gérer les caisses de secours et de chômage, obliger les patrons à obéir aux lois du travail, peupler les conseils de prud'hommes des meilleurs de ses membres, rédiger les règlements d'ateliers, fixer le minimum des salaires sur les prix locaux des denrées et des loyers.

Mais pour atteindre à cette puissance d'organisation ouvrière, pour que le Syndicat obtienne le droit légal d'un rôle à remplir dans l'intérêt du prolétariat, il faut évidemment faire de grands efforts.

NOS FEUILLETONS

Avec notre premier numéro, nous avons commencé à la deuxième page, un des plus importants et plus intéressants ouvrages littéraires de l'illustre conteur scientifique que fut

JULES VERNE

l'écrivain populaire par excellence, mort il y a deux mois à peine.

Nous sommes certains que le

CHEMIN DE FRANCE

magnifiquement

ILLUSTRÉ

par Jehan TESTEVIDE, dont le talent de dessinateur n'est plus à faire, obtiendra auprès de nos lecteurs le plus légitime succès.

A la troisième page, nous avons commencé en même temps un des plus beaux et des plus captivants romans dramatiques de notre époque

MADemoiselle LA RUINE

Ce roman passionnera particulièrement nos lectrices par ses scènes vraiment troublantes et d'une palpitante réalité.

C'est du reste, une des meilleures œuvres du justement célèbre romancier

ERNEST CAPENDU

que l'on peut compter au premier rang des maîtres incontestés du feuilleton populaire.

LA POLITIQUE

Le projet de séparation est voté par la Chambre. Il est venu tout de suite devant le Sénat qui, sans doute, y consacra un peu moins de temps.

Mais dans quel état de modification nos pères conscrits vont-ils le renvoyer à la Chambre?

Certes, ils ne veulent pas l'adopter sans y ajouter ou y modifier quelque chose.

Il faut donc prévoir encore, avant le vote définitif, quelques débats passionnés, soit au Luxembourg, soit au Palais-Bourbon.

Quoi qu'il en soit, le plus gros est fait néanmoins et nos anticléricaux professionnels, — tous très forts en

théorie, mais beaucoup moins en pratique, — vont désormais manquer de sujet sérieux pour leur activité de surface.

Vont-ils employer cette activité, ainsi que leur zèle passionné, en faveur du projet de loi sur les retraites ouvrières qui doit venir maintenant en discussion?

Nous en doutons un peu. Mais nous devons l'espérer pourtant.

La République se doit de donner à la classe ouvrière, sans plus de retard, cette importante réforme, la plus importante de toutes à nos yeux.

Pas un seul de tous ceux qui se disent républicains, ne peut se soustraire au vote de cette réforme sans trahir la République — la République vraiment républicaine.

JEAN-JACQUES.

A titre de propagande, nous prions nos amis et camarades de réclamer "L'ÉTOILE" dans tous les kiosques et chez tous les marchands de journaux.

LIBRES PROPOS

Gustave Flaubert, délicat observateur et érudit écrivain, a, dans une œuvre célèbre, ridiculisé, en une scène mémorable par sa bouffonnerie et sa satire, les pompiers avec leur casque à plumet et leur coupe chour légendaire.

La satire et le ridicule contribuent souvent à faire disparaître la sottise et à améliorer notre état social, le plumet ne se porte plus guère aujourd'hui qu'à la sortie de l'estaminet, et le sabre ainsi que le fusil, instruments de meurtre inutiles pour sauver ses semblables, ont été supprimés de l'accoutrement des hommes appelés à circonscrire le feu et non à le produire.

Il est à remarquer que ces hommes de dévouement, parfois héroïques, n'ont pas eu à souffrir dans leur honneur de la décision prise par les municipalités intelligentes et pacifiques. Quant à leur prestige, il n'en a pas diminué, au contraire.

Ces pensées me furent suggérées il y a quelques jours, à la suite d'un accident qui est venu troubler ma tranquille promenade dans les faubourgs ouvriers de Lyon.

J'avais choisi l'heure où le monde du travail quitte hâtivement les vastes ateliers, les immenses usines. Coudoyant tisserands, tanneurs, métallurgistes, chenilleuses, brodeuses, je me laissai emporter par cette fourmillement qui se répandait dans la banlieue lyonnaise, tandis qu'à l'horizon d'une blancheur éclatante les pics reverdis, illuminés par l'éclatant soleil de juin semblaient inviter l'homme à une admiration contemplation et à une calme rêverie. Et comme un immense panache de fumée venait d'obscurcir l'admirable panorama, me forçant à reporter mes regards sur la foule, j'aperçus un soldat ivre titubant dangereusement.

Le tout jeune homme était armé d'une baïonnette et prêtait en agitant de véhémentes apostrophes aux ennemis imaginaires que l'alcool faisait naître dans sa pauvre cervelle. Mais comme les femmes, à son approche, s'enfuyaient épouvantées, quelques ouvriers s'interposèrent et ramenèrent au calme, non sans peine, le malheureux tourlourou qui prenait ses frères pour des ennemis. Et je me disais alors qu'à défaut de satire et de ridicule le port d'armes devenant vraiment un danger public, M. Bertheux, ministre de la guerre, devrait bien prendre une mesure radicale en interdisant à l'avenir pour les militaires de toute arme et de tout grade le port des engins de guerre en dehors des exercices.

Il est inadmissible en effet qu'un privilège de meurtre et de tuerie soit toléré à une catégorie de citoyens dont les connaissances de la boxe doivent suffire amplement à leur défense individuelle si elle devient nécessaire.

Comme les pompiers, les soldats seraient ainsi débarrassés d'un outil encombrant et de la tranquillité générale ne serait plus troublée, de moins par les allures imtempêtes d'officiers en goguettes et des soldats en mal d'alcool!

Louis Delephère.

NOS PORTRAITS



BEBEL Socialiste allemand.

On se souvient de son opposition à Jaurès au Congrès d'Amsterdam.

ACTUALITÉ

Plus de Boniment

Une coutume qui s'en va — Pitres et orateurs — Les gloires des tréteaux.

On a pu remarquer cette année à Paris aussi bien à la foire des pains d'épices qu'à la grande foire de Neuilly, que les « bonisseurs » ou diseurs de boniments étaient très rares.

Les forains se contentent pour attirer l'attention du public de coller contre les planches de leurs baraques d'immenses affiches ou sont annoncées en lettres énormes les attractions sensationnelles.

Le rôle du pitre, autrefois chargé d'attrouper les badauds, de les amuser par les inviter finalement à pénétrer dans les « temples » où les « palais » que tout le monde connaît, a considérablement baissé. Au lieu d'être comme jadis l'homme indispensable de qui dépendait souvent la prospérité de la maison, il est réduit aujourd'hui à la fonction d'obscur comparse. Son concours n'est plus qu'un accessoire négligeable. Dans quelques années, sans doute, il aura complètement disparu des tréteaux.

Orateurs de parade.

Parmi les bonisseurs du siècle dernier, il faut en citer d'abord quelques-uns qui conservèrent une réputation d'orateurs de la parade.

Ce fut Charles Fleuriot qui, à la porte d'un Cosmorama militaire, faisait un récit si enflammé de nos gloires et de nos épopées, que les troupiers en versaient de vraies larmes dans le sein des bonnes d'enfants.

Puis Colas, ancien élève du séminaire de Saint-Sulpice, qui jeta la soutane aux orties, et transporta sur les tréteaux une facilité de parole qui semblait réservée à l'éloquence de la chaire.

Ce fut aussi Messire, dit Manfus, qui prenait des poses à la Danton, et débitait l'annonce, comme il eût déclamé à la tribune.

Puis Carrière, le vieux dompteur qui s'exprimait si bien à la porte de sa ménagerie (« que ses animaux les plus féroces mettaient, pour l'entendre, l'oreille aux barreaux de leur cage, et trahissaient leur plaisir par la douceur de leurs attitudes »).

C'était enfin Louis Béthune, l'un des premiers de ceux qui firent le boniment pour Corvi, le montreur de singes. Louis Béthune avait reçu une brillante éducation et avait même été précepteur dans un collège. Correctement sanglé dans un habit noir usé, il terminait toujours son boniment par un défi d'improvisation, s'offrant à parler séance tenante du premier sujet venu qu'on voudrait bien lui indiquer.

Gringalet, Bobèche, Galimafre et Leduc. Mais les plus connus des bonisseurs furent Gringalet, Bobèche et Galimafre.

Gringalet, ancien ouvrier fondeur, malgré son nom qui semblait plutôt sous-entendre une nature chétive et craintive, avait plutôt du toupet.

Un jour que Louis XVIII passait dans sa voiture au pas, au moment de la parade, Gringalet se mit à lui chanter au nez un couplet satirique qui le visait si bien que ce fut un scandale. La foule siffla le roi et applaudit le pitre qui fut à deux doigts d'être jeté en prison.

Galimafre s'appelait de son vrai nom Guérin. Il faisait parade au théâtre des Pygmées avec un jeune Parisien surnommé Bobèche. Ce dernier était un grand garçon aux cheveux blond cendré, qui portait avec élégance la culotte

de soie noire, le gilet et la veste rouge à la Jocrisse.

Un de ces bonisseurs, qui s'appelaient Leduc et qui se faisait remarquer par l'élégance de ses manières et par ses yeux gris qui brillaient dans un visage très pâle, fit de nombreuses conquêtes.

A Nantes, par exemple, les femmes venaient tous les soirs entendre Leduc faire la parade au théâtre Riquiqui, et même l'on cite l'épouse d'un gros fonctionnaire qui écrivit au galant « bonisseur » le priant de lui venir faire de tout près un boniment qu'elle s'engageait par avance à écouter favorablement.

Leduc ne plaisait pas seulement à son public féminin par sa bonne tournure, il avait su mettre du mystère dans sa façon de faire le boniment.

Ce fut lui qui, le premier, exploita, sur les tréteaux, le truc de double vue. Sur une question habilement adressée au sujet, il lui faisait deviner cent détails dont le public émerveillé pouvait vérifier l'exactitude. Quel était cet objet? Sa couleur? Sa forme? Et cette médaille, en quel métal était-elle? Quelle date contenait-elle?

L'Héroïque Bâtis.

Il est un bonisseur, moins connu, mais qui joua un rôle curieux dans une des journées de juillet 1830.

C'est Bâtis. Bâtis était un marchand de chapelets, Bâtis était plus qu'un pitre, c'était presque un acteur de talent.

Il chantait comme pas un, pendant ses parades, les couplets de la Belle Bourbonnaise.

Bâtis était en train de faire son boniment place du Châtelet, et exécutait sur son tambour les variations les plus excentriques, quand un bataillon des insurgés de 1830 vint à passer.

Le chef des insurgés pria aussitôt le pitre de s'engager sa caisse, de se mettre à la tête de la petite troupe et de battre la charge.

Et Bâtis, l'air décidé et frappant sur son tambour, ayant sur le coin de l'oreille son petit chapeau gris orné de la queue de lapin traditionnelle, « passa le pont d'Arcole sous le feu des royaux ».

Enfin, après 1830, on a gardé le souvenir d'un bonisseur du nom de Julien Gillaud qui succéda à Bobèche et Galimafre.

Ce Julien Gillaud avait fait toutes ses classes. Il avait même des connaissances très étendues en histoire naturelle et en chimie.

Et ce fut l'un des derniers orateurs sincères de nos tréteaux forains.

Il ne nous reste plus que les bonisseurs des tréteaux politiques! Ceux-ci ne manquent pas. Ils se multiplient de plus en plus!

L. F.

DÉPÊCHES

(Service Spécial)

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 4 juillet.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le Budget de 1906

Après s'être entretenus de la situation extérieure, ils ont définitivement arrêté le projet de budget sur l'exercice 1906, que M. Merlou, ministre des finances, déposera jeudi prochain sur le bureau de la Chambre.

Nouvelles Parlementaires

L'Ordre du jour de la Chambre

Paris, 4 juillet.

La Chambre commencera demain la discussion générale du projet concernant les retraites ouvrières.

Cette discussion paraît devoir être assez longue, étant donné que 39 orateurs sont inscrits pour y prendre part. On ignore si, dans ces conditions, la Chambre pourra se séparer à la veille du 14 juillet, ainsi qu'il en avait été question.

LES ESPIONS D'AVIGNON

Le soldat Pellissier s'est réfugié en Italie. — Son père et sa mère sont étroitement surveillés.

Cannes, 4 juillet.

L'enquête a été établie que le soldat Louis Pellissier, auteur de détournements de documents militaires à Avignon, s'est réfugié en Italie. Son père aurait envoyé récemment un pli volumineux en Allemagne, et la corres-

pondance démontre qu'il recevait de l'argent de son fils. Arrêtés et interrogés longuement, Pellissier et sa femme, laissés en liberté provisoire, sont surveillés étroitement.

Le dossier de l'affaire a été transmis au procureur de la République à Grasse.

LE SÉNAT

Séance du 4 juillet

M. Fallières préside la séance, qui est ouverte à trois heures vingt.

La Loi de la Séparation

M. Bienvenu-Martin, ministre de l'Instruction publique et des cultes, dépose sur le bureau du Sénat le projet de séparation des Églises et de l'État.

Sur la proposition de M. Antonin Dubost, on décide que la Commission chargée d'examiner le projet de séparation sera composée de dix-huit membres.

On fixera jeudi prochain la date à laquelle sera nommée cette Commission.

La Loi d'Amnistie

M. Ournac, sénateur radical de la Haute-Garonne, demande que le projet relatif à l'amnistie soit, en raison de son caractère nettement politique, envoyé à une Commission spéciale. Il expose que la Commission qui en a été saisie avait été nommée il y a plus de deux ans, pour examiner une proposition tout autre que le projet actuel.

Les membres de cette commission ajoutent le sénateur de la Haute-Garonne, ont été nommés pour la plupart à condition qu'ils n'auraient pas à se prononcer sur une amnistie concernant les condamnés de la Haute-Cour. D'ailleurs, ils ont eu déjà à se prononcer sur cette question, lors de la discussion d'un amendement ayant pour objet d'étendre aux condamnés de la Haute-Cour une proposition spéciale d'amnistie.

M. CHOVET, membre de la commission: C'est une erreur.

M. OURNAC: Je sais que c'est à la commission seule qu'il appartient de trancher la question. J'espère qu'elle consentira à se dessaisir.

M. de CARNÉ: C'est son affaire!

M. OURNAC: Il me semble, en tous cas, qu'un projet aussi important devrait être discuté par une commission spéciale. (Applaudissements à gauche.)

M. FALLIÈRES: Il s'agit d'une question de règlement. Le traité de M. Pierre la résout en disant que l'assemblée ne peut pas dessaisir une commission régulièrement chargée de l'examen d'un projet de loi, à moins que cette commission ne démissionne. Dans l'espèce qui nous occupe, je dirai au Sénat que la commission saisie du projet d'amnistie est réunie en ce moment et qu'elle examine la question de son dessaisissement.

Je propose au Sénat d'attendre pour prendre une décision, que la commission nous ait fait connaître le résultat de ses délibérations.

M. PEYTRAL: Mais si la commission ne se dessaisit pas volontairement, le Sénat sera toujours maître de statuer en dernier ressort.

M. FALLIÈRES: Oui, mais, si nous entrons dans cette voie, il conviendra que nous le fassions avec une extrême prudence.

Projets et Propositions

Sur le rapport de M. César Duval, sénateur de la Haute-Savoie, on adopte le projet déclarant d'utilité publique l'établissement du chemin de fer de Chamoni à Montvernin.

On adopte également une proposition complétant, par la disposition suivante l'article 17 de la loi du 10 août 1871, sur les conseils généraux:

« En cas de division d'un canton en plusieurs circonscriptions électorales, le conseiller général représentant le canton divisé aura le droit d'opter pour l'une des nouvelles circonscriptions dans les dix jours qui suivront la promulgation de la loi. »

La Représentation des Pauvres

On reprend la discussion du projet concernant la représentation des pauvres et l'administration des établissements d'assistance.

Sur la proposition de M. Milliès-Lacroix, le Sénat décide de supprimer l'article 16, qui avait pour objet d'exempter temporairement les hôpitaux de recevoir des indigents qui tombent malades dans la commune où ils se trouvent.

L'article 17 est adopté avec une modification proposée par M. Delahaye et ayant pour objet d'admettre à recevoir



DEMAIN les nouveaux détails sur NOS PRIMES et Notre Concours

des legs les institutions d'assistance reconnues d'utilité publique.

Les Conseils de Prud'hommes

On aborde la discussion du projet relatif à l'organisation de la juridiction d'appel des conseils de prud'hommes.

M. SAVARY, rapporteur, explique que ce projet décide que la demande reconventionnelle, exclusivement fondée sur la demande principale, est sans influence sur le degré de la juridiction.

M. Savary déclare que la commission aurait préféré voir revenir devant le Sénat la proposition entière que celui-ci a votée en 1904.

M. Savary déclare que la commission aurait préféré voir revenir devant le Sénat la proposition entière que celui-ci a votée en 1904.

M. Savary déclare que la commission aurait préféré voir revenir devant le Sénat la proposition entière que celui-ci a votée en 1904.

M. Savary déclare que la commission aurait préféré voir revenir devant le Sénat la proposition entière que celui-ci a votée en 1904.

M. Savary déclare que la commission aurait préféré voir revenir devant le Sénat la proposition entière que celui-ci a votée en 1904.

M. Savary déclare que la commission aurait préféré voir revenir devant le Sénat la proposition entière que celui-ci a votée en 1904.

M. Savary déclare que la commission aurait préféré voir revenir devant le Sénat la proposition entière que celui-ci a votée en 1904.

M. Savary déclare que la commission aurait préféré voir revenir devant le Sénat la proposition entière que celui-ci a votée en 1904.

M. Savary déclare que la commission aurait préféré voir revenir devant le Sénat la proposition entière que celui-ci a votée en 1904.

M. Savary déclare que la commission aurait préféré voir revenir devant le Sénat la proposition entière que celui-ci a votée en 1904.

M. Savary déclare que la commission aurait préféré voir revenir devant le Sénat la proposition entière que celui-ci a votée en 1904.

M. Savary déclare que la commission aurait préféré voir revenir devant le Sénat la proposition entière que celui-ci a votée en 1904.

M. Savary déclare que la commission aurait préféré voir revenir devant le Sénat la proposition entière que celui-ci a votée en 1904.

M. Savary déclare que la commission aurait préféré voir revenir devant le Sénat la proposition entière que celui-ci a votée en 1904.

M. Savary déclare que la commission aurait préféré voir revenir devant le Sénat la proposition entière que celui-ci a votée en 1904.

M. Savary déclare que la commission aurait préféré voir revenir devant le Sénat la proposition entière que celui-ci a votée en 1904.

M. Savary déclare que la commission aurait préféré voir revenir devant le Sénat la proposition entière que celui-ci a votée en 1904.

M. Savary déclare que la commission aurait préféré voir revenir devant le Sénat la proposition entière que celui-ci a votée en 1904.

M. Savary déclare que la commission aurait préféré voir revenir devant le Sénat la proposition entière que celui-ci a votée en 1904.

M. Savary déclare que la commission aurait préféré voir revenir devant le Sénat la proposition entière que celui-ci a votée en 1904.

M. Savary déclare que la commission aurait préféré voir revenir devant le Sénat la proposition entière que celui-ci a votée en 1904.

M. Savary déclare que la commission aurait préféré voir revenir devant le Sénat la proposition entière que celui-ci a votée en 1904.

M. Savary déclare que la commission aurait préféré voir revenir devant le Sénat la proposition entière que celui-ci a votée en 1904.

M. Savary déclare que la commission aurait préféré voir revenir devant le Sénat la proposition entière que celui-ci a votée en 1904.

M. Savary déclare que la commission aurait préféré voir revenir devant le Sénat la proposition entière que celui-ci a votée en 1904.

M. Savary déclare que la commission aurait préféré voir revenir devant le Sénat la proposition entière que celui-ci a votée en 1904.

De nombreux pillards ivres ont été brûlés vifs. Les habitations des consuls étrangers n'ont pas souffert.

L'état de siège, proclamé le 29 juin, a terminé les désordres. Les dégâts matériels se chiffrent par millions.

Une agitation purement agraire se manifeste dans les campagnes du gouvernement du sud ; elle est sans rapport avec les revendications ouvrières.

A Odessa et à Nicolaïeff, le gouvernement paraît être maître de la situation depuis la proclamation de l'état de siège.

L'Armistice. Saint-Petersbourg, 4 juillet. Le ministère des affaires étrangères dément catégoriquement le bruit répandu dans les journaux que des négociations entre le général Limiyevitch et le maréchal Oyama, pour la conclusion d'un armistice.

Celui-ci ne peut-être conclu qu'après l'entrevue des plénipotentiaires russes et japonais.

Des scènes extraordinaires viennent d'avoir lieu à Londres aux entrepôts de thé qui sont situés, pour la plupart, sur les bords de la Tamise.

C'était hier, en effet, qu'entraînait en vigueur la réduction du droit d'importation sur le thé, droit qui, de huit pence, est ramené à six pence (60 centimes).

C'est ainsi que les commerçants avaient attendu, pour renouveler leur stock de thé, jusqu'au dernier moment.

Les négociants en thé se trouvant débordés de commandes à livrer le 1er juillet, vendredi, dès 4 heures de l'après-midi, des voitures commencent à arriver devant les grands entrepôts où elles devaient attendre que minuit eût sonné avant de recevoir le thé.

Des milliers d'ouvriers sans travail se pressaient devant les entrepôts dans l'espoir d'être embauchés et la police eut de la peine à maintenir l'ordre.

Dès le dernier coup de minuit, on se mit à la besogne et les caisses furent transférées avec rapidité dans les innombrables voitures qui attendaient, au nombre de plus de trois mille cinq cents.

Sept millions de kilos de thé furent ainsi transportés immédiatement à toute vitesse aux diverses gares de Londres ou directement aux magasins.

A trois heures et demie, des trains spéciaux commencent à partir pour toutes les parties du Royaume-Uni.

Une seule maison de négociants a payé 625,000 francs de droits de douane, économisant ainsi, en attendant l'heure de la réduction du droit, une somme de 200,000 francs.

Le journal le Courrier Saigonais, arrivé ce matin par la voie anglaise, nous apporte les nouvelles suivantes :

« La mission française de délimitation des nouvelles frontières franco-siamois va se trouver officiellement interrompue par le départ de son chef, le commandant d'artillerie Bernard, qui rentre en France jusqu'au mois d'octobre prochain. »

Le commandant Bernard va chercher à Paris les instructions plus positives et plus complètes dont il a besoin pour continuer et achever une œuvre qu'il vient de consacrer déjà, pourtant, par un premier ensemble de résultats heureux.

M. Loffler, administrateur des services civils, actuellement en résidence à Tulabourivat (province nouvelle de Tonlé-Réou, territoires rattachés au Cambodge), aurait été, d'après une correspondance qui nous parvient, attaqué dans son poste par une bande de plusieurs centaines d'indigènes.

M. Loffler, seul avec une quinzaine de miliciens, aurait dû faire usage des armes et les assaillants ne se seraient dispersés qu'après une demi-heure de combat, laissant une quinzaine de morts.

Ni M. Loffler ni les miliciens n'auraient été blessés.

Une attaque armée a eu lieu au village de Vinh-Phuoc, à trois kilomètres environ de Sadek.

Une trentaine d'individus ont assailli un magasin de Paddy-de-Namlong. Ils se sont emparés des marchandises et de 3,000 francs.

Des recherches actives immédiates ont été organisées par l'administrateur, mais n'ont pas encore donné de résultats.

La Chambre des communes. Londres, 4 juillet. La Chambre des communes est constituée en commission après minuit, pour discuter un bill, tendant à autoriser le Trésor à émettre 16,636,000 livres sterling de Consolidés.

L'opposition a protesté contre cette procédure, alléguant que la Chambre n'en avait pas été avisée.

Chaque article du projet a été vivement discuté. Le président a dû intervenir fréquemment pour décider les membres de l'opposition à quitter leurs sièges pour aller voter.

Enfin, le projet a été voté sans amendement à trois heures vingt du matin.

La séance a été levée à trois heures et demie.

Paris, 4 juillet. M. Rouvier, président du Conseil, a reçu M. Loomis, ambassadeur extraordinaire des Etats-Unis, venu en France pour ramener les restes de Paul Jones.

MM. Bienvenu Martin, ministre de l'instruction publique, et Dujardin Beaumais, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts, ont inauguré au Louvre une nouvelle salle renfermant les antiquités rapportées de Suse par la mission de Morgan.

La chambre de commerce américaine de Paris a décidé, en raison des difficultés de M. John Hay, ministre des affaires étrangères des Etats-Unis, d'ajourner le banquet qu'elle donne chaque année, pour l'anniversaire de l'indépendance américaine.

M. Curie, qui a découvert le radium vient d'être élu membre de l'Académie des sciences, section de physique.

Le Congrès de la Fédération des ouvriers et ouvrières des tabacs s'est ouvert hier.

La première séance était présidée par le citoyen Lelorrain, délégué d'Issy-les-Moulineaux.

Sur la question de la journée de huit heures, la proposition suivante a été adoptée.

« Tout en maintenant le principe de la journée de 8 heures, le Congrès décide d'accepter l'application de la réforme en commençant par 9 heures. »

Le Congrès se tiendra jusqu'à la fin de la semaine.

Le Congrès aborde la question des retraites. Après discussion, il adopte la proposition suivante :

« Les travailleurs des tabacs sollicitent la commission du budget de la Chambre des députés d'activer son étude sur le projet du ministre des finances réduisant à vingt-cinq ans le droit à la retraite proportionnelle et à cinquante-cinq ans la retraite minima de la femme. »

Une délégation de six membres est nommée pour se rendre au ministère des Finances et lui exposer les doléances congressistes.

UN INCIDENT au Conseil des Prud'hommes. Un incident s'est produit hier, au conseil des prud'hommes du bâtiment, incident qui a empêché la séance et qui, par

la demoiselle de monsieur et de madame Acloque, de braves gens de Saint-Sauflieu. Quand elle s'est mariée, il y a bientôt vingt-cinq ans de cela, je n'étais qu'un gamin à l'époque.

Mais notre père et notre mère en disaient tant de bien que ça m'est resté.

Pauvre femme, dit alors Irma, elle est bien changée, bien moyenne maintenant ! Quelle épouse elle a été, Natalis, et surtout quelle mère elle est encore !

— Et son fils ?... — Le meilleur des fils qui s'est courageusement mis au travail pour remplacer son père, mort il y quinze mois.

— Brave monsieur Jean ! — Il adore sa mère, il ne vit que pour elle, comme elle ne vit que pour lui !

— Je ne l'ai jamais vu, Irma, et je brûle de le connaître. Il me semble que je l'ai déjà vu ce jeune homme ? — Ça ne m'étonne pas, Natalis. C'est par moi que cet amitié te vient.

— Alors, en route, ma sœur. — En route. — Minute ! A quelle distance sommes-nous de Belzingen ?

— Cinq grandes lieues. — Bah ! répondis-je, si j'étais seul, j'enlèverais cela en deux heures ! Mais il faudra...

— Bon ! Natalis, j'irai plus vite que toi. — Avec tes jambes ! — Non, avec les jambes de mon cheval !

Et Irma me montrait la carriole toute attelée à la porte de l'auberge.

— C'est toi, demandai-je, qui es venue me chercher dans cette carriole ? — Oui, Natalis, afin de te ramener à Belzingen. Je suis partie à bonne heure, ce matin, et j'étais ici à sept heures tapant. Et même, si la lettre que tu nous a fait écrire était arrivée plus tôt, je serais allée te chercher plus loin.

— Oh ! c'était inutile, ma sœur. Allons, en route ! Tu n'as rien à payer à l'auberge ? J'ai là quelques kreutzers.

— Merci, Natalis, c'est fait, et, maintenant, il ne nous reste plus qu'à partir.

Pendant que nous parlions, l'aubergiste du Eekvende, appuyé sur sa porte, semblait écouter, sans en avoir l'air.

Cela ne me satisfait pas autrement. Peut-être aurions-nous mieux fait d'aller bavarder plus loin.

Ce cabaretier, un gros homme, tout en mont, avait une figure déplaissante, des yeux en trou de ville, à paupières plissées, un nez pincé, une grande bouche, comme si, quand il était petit,

on lui eût donné sa bouillie avec un sabre. Enfin la mauvaise face d'un haricotier de mauvaise race.

Après tout, nous n'avions point dit de choses compromettantes. Peut-être n'avait-il rien entendu de notre entretien ! D'ailleurs, s'il ne connaissait pas le français, il n'avait pu comprendre que je venais de France.

Nous montâmes dans la carriole. Le cabaretier nous regarda partir, sans avoir fait un geste.

Irma pria les guides et poussa vivement le bidet. Nous filions comme le vent de janvier. Cela ne nous empêchait pas de causer encore, et Irma put me mettre au courant de tout.

Aussi, par ce que je savais déjà et par ce qu'elle m'apprit, vous allez connaître ce qui concerne la famille Keller.

III Mme Keller, née en 1747, avait alors quarante-cinq ans. Originnaire de Saint-Sauflieu, ainsi que je l'ai dit, elle appartenait à une famille de petits pro-

piétaires. M. et Mme Acloque, ses père et mère, d'aisance très modeste, avaient vu leur petite fortune diminuer d'année en année par suite des nécessités de la vie. Ils moururent à peu de temps l'un de l'autre, vers 1765.

La jeune fille resta aux soins d'une vieille tante, dont le décès devait bientôt la laisser seule au monde.

C'est dans ces conditions qu'elle fut recherchée par M. Keller, qui était venu en Picardie pour son commerce. Il l'exerça même pendant dix-huit mois à Amiens et dans les environs, où il s'occupait des transports des marchandises. C'était un homme sérieux, de bonne tournure, intelligent, actif. A l'époque, nous n'avions pas encore pour les gens de race allemande la répulsion que devaient inspirer plus tard les haines nationales, entretenues par trente ans de guerre.

M. Keller jouissait d'une certaine fortune, qui ne pouvait que s'accroître par son zèle et son entendement des affaires. Il demanda donc à Mlle Acloque si elle consentirait à devenir son épouse.

Mlle Acloque hésita, parce qu'il lui faudrait quitter Saint-Sauflieu, et sa Picardie à laquelle son cœur était attaché. Et puis, ce mariage ne devait-il pas lui faire perdre sa qualité de Française ? Mais alors elle ne posséderait plus pour tout bien qu'une petite maison qu'il serait nécessaire de vendre. Que deviendrait-elle après ce dernier sacrifice ? Aussi Mme Dufrenay, la vieille tante, sentant sa fin approcher, et s'effrayant de la situation dans laquelle se trou-

— C'est toi, demandai-je, qui es venue me chercher dans cette carriole ? — Oui, Natalis, afin de te ramener à Belzingen. Je suis partie à bonne heure, ce matin, et j'étais ici à sept heures tapant. Et même, si la lettre que tu nous a fait écrire était arrivée plus tôt, je serais allée te chercher plus loin.

— Oh ! c'était inutile, ma sœur. Allons, en route ! Tu n'as rien à payer à l'auberge ? J'ai là quelques kreutzers.

— Merci, Natalis, c'est fait, et, maintenant, il ne nous reste plus qu'à partir.

Pendant que nous parlions, l'aubergiste du Eekvende, appuyé sur sa porte, semblait écouter, sans en avoir l'air.

Cela ne me satisfait pas autrement. Peut-être aurions-nous mieux fait d'aller bavarder plus loin.

Ce cabaretier, un gros homme, tout en mont, avait une figure déplaissante, des yeux en trou de ville, à paupières plissées, un nez pincé, une grande bouche, comme si, quand il était petit,

on lui eût donné sa bouillie avec un sabre. Enfin la mauvaise face d'un haricotier de mauvaise race.

Après tout, nous n'avions point dit de choses compromettantes. Peut-être n'avait-il rien entendu de notre entretien ! D'ailleurs, s'il ne connaissait pas le français, il n'avait pu comprendre que je venais de France.

Nous montâmes dans la carriole. Le cabaretier nous regarda partir, sans avoir fait un geste.

Irma pria les guides et poussa vivement le bidet. Nous filions comme le vent de janvier. Cela ne nous empêchait pas de causer encore, et Irma put me mettre au courant de tout.

Aussi, par ce que je savais déjà et par ce qu'elle m'apprit, vous allez connaître ce qui concerne la famille Keller.

III Mme Keller, née en 1747, avait alors quarante-cinq ans. Originnaire de Saint-Sauflieu, ainsi que je l'ai dit, elle appartenait à une famille de petits pro-

piétaires. M. et Mme Acloque, ses père et mère, d'aisance très modeste, avaient vu leur petite fortune diminuer d'année en année par suite des nécessités de la vie. Ils moururent à peu de temps l'un de l'autre, vers 1765.

La jeune fille resta aux soins d'une vieille tante, dont le décès devait bientôt la laisser seule au monde.

C'est dans ces conditions qu'elle fut recherchée par M. Keller, qui était venu en Picardie pour son commerce. Il l'exerça même pendant dix-huit mois à Amiens et dans les environs, où il s'occupait des transports des marchandises. C'était un homme sérieux, de bonne tournure, intelligent, actif. A l'époque, nous n'avions pas encore pour les gens de race allemande la répulsion que devaient inspirer plus tard les haines nationales, entretenues par trente ans de guerre.

M. Keller jouissait d'une certaine fortune, qui ne pouvait que s'accroître par son zèle et son entendement des affaires. Il demanda donc à Mlle Acloque si elle consentirait à devenir son épouse.

Mlle Acloque hésita, parce qu'il lui faudrait quitter Saint-Sauflieu, et sa Picardie à laquelle son cœur était attaché. Et puis, ce mariage ne devait-il pas lui faire perdre sa qualité de Française ? Mais alors elle ne posséderait plus pour tout bien qu'une petite maison qu'il serait nécessaire de vendre. Que deviendrait-elle après ce dernier sacrifice ? Aussi Mme Dufrenay, la vieille tante, sentant sa fin approcher, et s'effrayant de la situation dans laquelle se trou-

— C'est toi, demandai-je, qui es venue me chercher dans cette carriole ? — Oui, Natalis, afin de te ramener à Belzingen. Je suis partie à bonne heure, ce matin, et j'étais ici à sept heures tapant. Et même, si la lettre que tu nous a fait écrire était arrivée plus tôt, je serais allée te chercher plus loin.

— Oh ! c'était inutile, ma sœur. Allons, en route ! Tu n'as rien à payer à l'auberge ? J'ai là quelques kreutzers.

— Merci, Natalis, c'est fait, et, maintenant, il ne nous reste plus qu'à partir.

Pendant que nous parlions, l'aubergiste du Eekvende, appuyé sur sa porte, semblait écouter, sans en avoir l'air.

Cela ne me satisfait pas autrement. Peut-être aurions-nous mieux fait d'aller bavarder plus loin.

Ce cabaretier, un gros homme, tout en mont, avait une figure déplaissante, des yeux en trou de ville, à paupières plissées, un nez pincé, une grande bouche, comme si, quand il était petit,

on lui eût donné sa bouillie avec un sabre. Enfin la mauvaise face d'un haricotier de mauvaise race.

Après tout, nous n'avions point dit de choses compromettantes. Peut-être n'avait-il rien entendu de notre entretien ! D'ailleurs, s'il ne connaissait pas le français, il n'avait pu comprendre que je venais de France.

Nous montâmes dans la carriole. Le cabaretier nous regarda partir, sans avoir fait un geste.

Irma pria les guides et poussa vivement le bidet. Nous filions comme le vent de janvier. Cela ne nous empêchait pas de causer encore, et Irma put me mettre au courant de tout.

Aussi, par ce que je savais déjà et par ce qu'elle m'apprit, vous allez connaître ce qui concerne la famille Keller.

III Mme Keller, née en 1747, avait alors quarante-cinq ans. Originnaire de Saint-Sauflieu, ainsi que je l'ai dit, elle appartenait à une famille de petits pro-

piétaires. M. et Mme Acloque, ses père et mère, d'aisance très modeste, avaient vu leur petite fortune diminuer d'année en année par suite des nécessités de la vie. Ils moururent à peu de temps l'un de l'autre, vers 1765.

La jeune fille resta aux soins d'une vieille tante, dont le décès devait bientôt la laisser seule au monde.

C'est dans ces conditions qu'elle fut recherchée par M. Keller, qui était venu en Picardie pour son commerce. Il l'exerça même pendant dix-huit mois à Amiens et dans les environs, où il s'occupait des transports des marchandises. C'était un homme sérieux, de bonne tournure, intelligent, actif. A l'époque, nous n'avions pas encore pour les gens de race allemande la répulsion que devaient inspirer plus tard les haines nationales, entretenues par trente ans de guerre.

M. Keller jouissait d'une certaine fortune, qui ne pouvait que s'accroître par son zèle et son entendement des affaires. Il demanda donc à Mlle Acloque si elle consentirait à devenir son épouse.

Mlle Acloque hésita, parce qu'il lui faudrait quitter Saint-Sauflieu, et sa Picardie à laquelle son cœur était attaché. Et puis, ce mariage ne devait-il pas lui faire perdre sa qualité de Française ? Mais alors elle ne posséderait plus pour tout bien qu'une petite maison qu'il serait nécessaire de vendre. Que deviendrait-elle après ce dernier sacrifice ? Aussi Mme Dufrenay, la vieille tante, sentant sa fin approcher, et s'effrayant de la situation dans laquelle se trou-

— C'est toi, demandai-je, qui es venue me chercher dans cette carriole ? — Oui, Natalis, afin de te ramener à Belzingen. Je suis partie à bonne heure, ce matin, et j'étais ici à sept heures tapant. Et même, si la lettre que tu nous a fait écrire était arrivée plus tôt, je serais allée te chercher plus loin.

— Oh ! c'était inutile, ma sœur. Allons, en route ! Tu n'as rien à payer à l'auberge ? J'ai là quelques kreutzers.

— Merci, Natalis, c'est fait, et, maintenant, il ne nous reste plus qu'à partir.

Pendant que nous parlions, l'aubergiste du Eekvende, appuyé sur sa porte, semblait écouter, sans en avoir l'air.

Cela ne me satisfait pas autrement. Peut-être aurions-nous mieux fait d'aller bavarder plus loin.

Ce cabaretier, un gros homme, tout en mont, avait une figure déplaissante, des yeux en trou de ville, à paupières plissées, un nez pincé, une grande bouche, comme si, quand il était petit,

on lui eût donné sa bouillie avec un sabre. Enfin la mauvaise face d'un haricotier de mauvaise race.

Après tout, nous n'avions point dit de choses compromettantes. Peut-être n'avait-il rien entendu de notre entretien ! D'ailleurs, s'il ne connaissait pas le français, il n'avait pu comprendre que je venais de France.

Nous montâmes dans la carriole. Le cabaretier nous regarda partir, sans avoir fait un geste.

Irma pria les guides et poussa vivement le bidet. Nous filions comme le vent de janvier. Cela ne nous empêchait pas de causer encore, et Irma put me mettre au courant de tout.

Aussi, par ce que je savais déjà et par ce qu'elle m'apprit, vous allez connaître ce qui concerne la famille Keller.

III Mme Keller, née en 1747, avait alors quarante-cinq ans. Originnaire de Saint-Sauflieu, ainsi que je l'ai dit, elle appartenait à une famille de petits pro-

piétaires. M. et Mme Acloque, ses père et mère, d'aisance très modeste, avaient vu leur petite fortune diminuer d'année en année par suite des nécessités de la vie. Ils moururent à peu de temps l'un de l'autre, vers 1765.

La jeune fille resta aux soins d'une vieille tante, dont le décès devait bientôt la laisser seule au monde.

trois jeunes filles de familles ouvrières : une de Brest, une de l'Annexion et une de Recouvrance. Ces jeunes filles, qui recevoient une toilette et un livret de caisse d'épargne, pourraient se faire accompagner d'un membre de leur famille.

L'escadre anglaise qui mouillera sur rade de Brest lundi prochain est composée ainsi qu'il suit :

Cuirassés de première ligne : Kind Edward VII, battant pavillon du vice-amiral May, commandé par le capitaine de vaisseau Arthur C. Leveson ; Victorious, battant pavillon du contre-amiral Bridgeman, commandé par le capitaine de vaisseau Ernest Tronbridge ; Magnificent, commandé par le capitaine de vaisseau Arthur Farquhar ; Majestic, commandé par le capitaine de vaisseau Charles E. King-smill ; Mars, commandé par le capitaine de vaisseau John L. Marx ; Prince-Georges, commandé par le capitaine de vaisseau Robert H. S. Stokes ; Illustrious, commandé par le capitaine de vaisseau Ernest A. Simons ; Commonwealth, commandé par le capitaine de vaisseau James Startin.

Croiseur protégé de 2e classe : Doris, commandé par le capitaine de vaisseau Arthur M. Ewart.

Croiseur protégé de 3e classe : Amethyst, commandé par le capitaine de frégate Adolphus H. Williamson.

Bateau-atelier Assistance, commandé par le capitaine de frégate Louis J. Mac-Huchin.

Je vais dîner à l'hôtel Petersbourg. J'y rencontre deux ingénieurs et leurs femmes ainsi que les administrateurs de la compagnie de la mer Noire à Nicolaïeff. Soudain, au café, une horrible explosion se fait entendre.

Tout le monde croit que les matelots du Kniaz-Potemkine ont passé de la menace à l'exécution et qu'ils tirent sur la ville. On se sauve en poussant de grands cris. On ferme les portes. C'est un affolement général. Je cherche mon chapeau et je ne trouve que ma canne. Je rencontre sur le palier mes voisins de table glacés d'horreur.

Mme Gros-lombert a, sur la tête, mon chapeau de paille, tandis que son mari a celui de sa femme. D'autres tiennent encore à la main leur serviette. Je sors de l'hôtel et constate alors qu'une bombe a été lancée dans la rue et qu'elle a blessé quatre personnes.

Les cosaques chargent la foule. Craignant un malheur pour moi, je monte précipitamment sur le balcon de l'hôtel d'où j'assistais à un spectacle terrifiant.

Tout le port de la compagnie russe brûle, ainsi que tous les bâtiments et une dizaine de navires. Tous les quais d'embarquement Nicolaïeff et Causcase, ainsi que le port à charbon, sont en feu. Je n'ai jamais vu spectacle aussi lugubre.

Une seconde bombe éclate non loin des rues Panckinka et Deribos, tuant six personnes.

Et, planant au-dessus de ces horreurs, le cuirassé révolté projette ses projecteurs électriques, semblant ainsi narguer les autorités civiles et militaires impuissantes à rétablir l'ordre...

LA VILLE APRES L'ÉMEUTE. Dommages énormes causés par les Troubles. Londres, 4 juillet.

On se rend compte maintenant de toute l'étendue des dommages causés par les insurgés à Odessa. On les estime entre 150 et 175 millions de francs. Une grande partie du chemin de fer, les mines, les entrepôts, des maisons particulières, le matériel roulant sur les quais, les jetées, sept vapeurs russes, cinquante grandes embarcations à vapeur, tout cela a été détruit. Si Odessa reste quelques semaines encore dans cet état, son commerce s'en ressentira pendant au moins un an.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE. Les Officiers russes prisonniers au Japon. Londres, 4 juillet.

On mande de Tokio au « Daily Telegraph » : « Un télégramme de Hiroshima que l'amiral Nebogatoff a reçu hier du chef

de l'état-major de la marine russe un télégramme lui annonçant que tout ce qu'il avait demandé lui était refusé.

« En conséquence, ni lui, ni les autres officiers ne seront autorisés à rentrer en Russie sur parole. Les prisonniers provenant des navires de Nebogatoff se querellent avec les autres.

« En raison de l'état d'esprit de Rodjensky, on ne

LA RÉGION

VILLEFRANCHE

Syndicat des Giletières. — Réunion générale ce soir, mercredi à 8 heures, salle des fêtes.

VIENNE

Important incendie. — Un incendie a détruit cette nuit vers dix heures et demie, un immeuble de quatre étages faisant partie de la manufacture de draps et molletons Frenay frères et Cie.

Grâce aux secours promptement organisés par les pompiers, et malgré la faible quantité d'eau dont ils disposaient, des bâtiments annexes ont pu être préservés.

Le Vol de 11.000 francs

Ainsi que nous le faisons prévoir dans notre numéro d'hier, une plainte a été déposée au parquet par la maison Villard, Ansel et Co, contre le employé indélicat, auteur du vol de 11.000 francs.

Celui-ci, un nommé V... ex-sous-officier de l'Etat-major des sapeurs-pompiers, est en fuite et jusqu'à présent le service de la sûreté n'a pu retrouver ses traces.

Les Grèves de Villefranche

Devant l'élan qui entraîne en ce moment les travailleurs vers un idéal de liberté, la Fédération de la voiture continuant son œuvre de propagande, invite tous les ouvriers de la voiture et parties similaires, à une réunion qui aura lieu le samedi 8 juillet, à 8 h. 1/2, avec le concours du camarade Tarnoz, délégué de la Fédération, qui traitera du syndicalisme et de la Fédération d'un syndicat de la voiture à Villefranche.

Le Président en Espagne

Madrid, 4 juillet. Le ministre de la guerre a ordonné la suspension des congés dans les corps de troupes pendant la semaine qui précédera l'arrivée de M. Loubet.

CONDAMNÉ A MORT

Paris, 4 juillet. La cour d'assises de la Seine a condamné à mort un nommé Jacob qui a tué à coups de couteau un de ses camarades, le 20 mai dernier.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Tokio, 4 juillet. Une rencontre entre troupes russes et japonaises a eu lieu près de Noromok. Les pertes s'élevèrent à une centaine d'hommes.

La Révolution en Russie

Varsovie, 4 juillet. Suivant une dépêche de Radol, un grand nombre d'ouvriers d'usine se sont mis en grève.

A LA FRONTIÈRE

Epinal, 4 juillet. Le baron Von Enem a couché à Munster, dans la nuit de samedi à dimanche.

dimanche. Dimanche, il a parcouru la ligne frontière. Il a séjourné en territoire français quelque temps. Il était d'ailleurs en civil.

MORT D'ELISÉE RECLUS

Bruxelles, 4 juillet. L'éminent géographe Elisée Reclus est mort cet après-midi.

LE CIRCUIT D'Auvergne

Clermont-Ferrand, 4 juillet. L'orage épouvantable qui s'est abattu sur la ville a démolí complètement les tribunes et les tentes établies en vue de la fête de demain relative au circuit d'Auvergne.

M. Clémentel, ministre des colonies, est arrivé dans la soirée.

Tribune Syndicale

Nous prions les organisations syndicales de nous faire parvenir leurs communications de sept à huit heures du soir, de préférence.

Syndicat des employés de commerce. — Vendredi 7 juillet, réunion générale de tous les syndicats, Bourse du travail, grande salle, à huit heures et demie du soir.

Comité des ouvriers coiffeurs de Vaise. — Les ouvriers de cet arrondissement sont avertis qu'en raison de la conférence du citoyen Baudin qui a eu lieu hier soir mardi, salle des Nouveautés, rue Moncey, la réunion projetée à Vaise pour la même date sera reportée à une date ultérieure.

Syndicat des modelleurs mécaniciens. — La chambre syndicale avise tous les ouvriers de la corporation, syndiqués ou non, de n'accepter aucun travail dans les ateliers concernant la maison Rochet-Schneider et la maison Berliet et de l'humanité de faire connaître le comité de la mise à l'index à la Fédération de France à Paris et dans tous les syndicats des modelleurs adhérents.

Ouvriers serruriers. — Les serruriers syndiqués victimes de la grève de l'automobile sont invités à se rendre à la réunion du bureau qui aura lieu demain mercredi à huit heures et demie du soir, à la Bourse du travail.

La chambre syndicale n'ayant pas reçu communication du règlement municipal concernant la Bourse du travail, proteste contre les décisions prises à la réunion de l'Union locale des syndicats du 22 juin, les organisations n'ayant pas pu étudier le règlement qu'elles ne connaissent pas.

Fédération de l'ameublement. — Les bureaux des syndicats fédérés ainsi que les délégués à la section sont convoqués ce soir mercredi 5 juillet, à huit heures et demie, au siège.

Chambre syndicale des mouleurs en métaux. — Le conseil est convoqué d'urgence, ainsi que le personnel de la maison Biguet et Cochet, rue du Colombier, n° 23, pour ce soir, à huit heures et demie, au siège.

Ce soir, réunion du personnel de la fonderie Magaud, rue Créuzet, au siège de la Coopérative la Famille, rue St-Michel, 23, à six heures et demie du soir.

Syndicat des garçons tripiers. — Le bureau a été renouvelé comme suit pour l'année 1905 : président, MM. A. Chaboud ; vice-président, Mortel ; secrétaire, Nambolin ; secrétaire-adjoint, Bonamour, trésorier ; Beauquis, trésorier-adjoint, Puzigon. Pour la commission : MM. Robert, Collet, Waudet, Picollier.

Fédération des syndicats ouvriers du Rhône. — Ce soir réunion générale de tous les délégués à la Fédération, à huit heures et demie du soir, Bourse du travail. Des discussions de la plus grande importance devant être prises, il est du devoir de tous les délégués d'être présent à cette réunion. Le trésorier fait un dernier appel aux organisations en retard de cotisations pour se mettre à jour à cette réunion.

Chambre syndicale des jardiniers municipaux. — Demain jeudi 6 juillet, réunion des adhérents, Bourse du travail, à huit heures du soir.

Syndicat des cantonniers et similaires de Lyon. — Réunion ce soir, à 8 heures, Bourse du Travail.

Syndicat des manœuvres et journaliers. — La commission de contrôle, pour lui permettre de faire son travail, invite tous les camarades, ainsi que tous les syndicats détenteurs de listes de souscriptions de la grève du bagage de bien vouloir les faire parvenir au plus tôt à la Bourse du Travail.

conséquent, a causé un préjudice considérable aux justiciables. La présidence revenant de droit, par le tour de rôle, au vice-président, le citoyen Paqueton, le président, M. Lovet, patron, voulut présider, alors même qu'il n'y avait pas droit. La séance ne put avoir lieu, le greffier ayant refusé de siéger. Les justiciables venus pour entendre leur affaire ne purent avoir satisfaction. Le public présent à la séance a ouvertement manifesté contre cette manière d'agir. Une protestation des justiciables présents sera insérée demain et nous donnerons en même temps tous les détails sur cet incident. S. B.

CHRONIQUE LOCALE

Accidents

Hier matin à 11 h. 1/2, chemin des Mures, une dame Organnal, âgée de 72 ans, s'est fait une entorse au pied gauche et diverses contusions à la main gauche et au coude en voulant descendre d'un tramway avant l'arrêt complet.

Transportée par la voiture d'ambulance à l'hospice de l'Antiquaille, elle a été admise d'urgence.

— Un descendant du tramway de Neuville, avant l'arrêt complet, à la station de Serin, hier à midi 1/2, le nommé Michon (Antoine) demeurant à Neuville, est tombé sur la bordure du trottoir et s'est fait une forte blessure à l'arceole sourcillière.

Après avoir reçu des soins au poste, il a pu continuer sa route.

Hier soir, à 10 h. 1/2, l'attelage que conduisait M. Massicot, cocher, demeurant rue Chevassieux, 30, est tombé dans une excavation de la chaussée, quai de l'Est, en face le n° 10.

L'accident se borne à deux dégâts matériels.

— A la pharmacie Gonnet, 6, rue Saint-Côme, hier soir, à 6 h. 1/2, l'attelage que conduisait M. Germain Jean, demeurant 189 avenue de Saxe, a brisé deux glaces d'une valeur de 100 francs, que ce dernier a promis de payer.

— Le sieur Dominique Rige, occupé au crépissage d'une maison sise rue Dognin, à Villeurbanne, fut tout à coup frappé d'insolation et tomba de l'échafaudage élevé à une hauteur de 2 mètres.

Dans sa chute, il s'est fracturé la colonne vertébrale. Transporté à l'hôpital, il y a été admis. Son état est grave.

Fillette égarée

Hier soir, à 5 h. 1/2, un agent a conduit à l'hospice de la Charité une fillette de 4 ans environ, trouvée égarée à la vogue de la Part-Dieu et qui n'a pu faire connaître son nom ni son adresse.

— M. Delorieux, commissaire de police de la Bourse, a fait conduire à l'hospice de l'Antiquaille une fillette de 14 ans 1/2, nommée Céline Chambut, que M. Berlioz Joseph, garde à Saint-Priest, avait amenée à son bureau hier matin, à 8 heures.

Cette enfant a déclaré avoir quitté sa tante, Mme Girard, demeurant rue Jeanne-Tourmes, hier matin, à 5 heures, mais les recherches pour découvrir celle-ci ont été infructueuses.

Les parents de la fillette, qui habitent le Savoie, ont été prévenus.

Coup de Feu

Trois jeunes gens, dont un seul est connu, passaient hier soir, à huit heures, rue de la Vierge, lorsque l'un d'eux, sans aucune raison, tira un coup de revolver dans la direction d'un jeune homme, nommé Cottet, habitant au n° 12 de cette rue.

Bien qu'il n'ait pas été atteint par le projectile, il n'a pas moins porté plainte au commissariat de police de son quartier.

A l'Hôtel-Dieu

Par cette chaleur caniculaire, les cas d'insolation se multiplient. Ainsi hier soir à 8 h. 1/2, la voiture d'ambulance transportait à l'Hôtel-Dieu, dans un état très grave, le nommé Degruel Auguste, sieur de long, âgé de 57 ans, demeurant 21, rue des Passants, qui était tombé dans le chariot de son patron, M. Sage, 82, route de Genas.

— Quelques minutes après, c'était un nommé Devars Pierre, maçon, âgé de 40 ans, trouvé malade, quai de Reiz, que la victoire amenait à son jour à l'Hôtel-Dieu.

Tentative de suicide

Le sieur Marie-Pierre Cabostan, âgé de 25 ans, demeurant rue Gasparin, 16, a tenté de mettre fin à ses jours, en absorbant un flacon de teinture d'iode.

Transporté à l'Hôtel-Dieu par des amis, il a reçu les soins que nécessitait son état et peu après, sur sa demande, a été reconduit à son domicile.

Les malades.

A six heures du soir, un gardien de la paix du poste de la rue Curvier, a accompagné chez elle une dame V..., accompagnée de son mari, M. R... (Francois, est tombé frappé d'insolation avenue de Saxe.

Après avoir reçu des soins dans une pharmacie, il a été accompagné à son domicile.

— A la même heure, un M. R... (Francois, est tombé frappé d'insolation avenue de Saxe.

Après avoir reçu des soins dans une pharmacie, il a été accompagné à son domicile.

— Hier matin, à 7 h. 3/4, la nommé P... (Augustin), a été trouvé malade et transporté à l'Hôtel-Dieu par la voiture d'ambulance.

— Hier matin, à 8 h. 1/2, deux agents ont conduit à son domicile un vieillard tombé en enfance, trouvé errant rue Charles-Lyonnet.

— Un jardinier de la paix a conduit, hier matin à 9 heures, à l'Hôpital de la Croix-Rouge, où il a été admis, un nommé Malroy (Charles), 42 ans, rentier à Saint-Maurice-de-Beynots (Ain), tombé malade dans le tramway n° 297, de la ligne Perache-Croix-Rouge.

— Une voiture de place a conduit hier à midi 20, à son domicile, rue Jacquard, n° 42, le nommé Virient, marchand de journaux, âgé de 75 ans, trouvé malade rue Grenette.

Hier soir à 11 heures, la voiture d'ambulance a transporté à l'Hôtel-Dieu, où elle a été admise une nommée Chanton Augustine, 19 ans, demeurant 16, rue Burdeau, trouvée malade, rue Gentil.

— Transportés dans le même établissement et admis : Bérard François, 66 ans, demeurant rue Neuve-de-la-Villardière, 13, trouvé malade à l'angle du pont de la Guillotière et du quai de l'Hôpital.

— Guillaume Jean, 71 ans, mineur, demeurant à Condrieux.

Aggression nocturne

Hier matin, à 3 heures, en passant rue de la Charité, le nommé Bertolina (César) a été brusquement assailli par deux individus qui profitant de sa supériorité lui ont soustrait une montre en nickel d'une valeur de 20 francs.

Une enquête est ouverte afin de retrouver ces deux dangereux individus.

Les Arrestations

M. Albertini, commissaire de police des Charpennes, a assigné, hier soir, à sa disposition, le nommé Auguste D..., âgé de 20 ans, qui, renvoyé de l'usine Girvan-dan, 40, rue Sainte-Genève, s'était présenté à nouveau dans cette usine armé d'un marteau, afin d'en frapper le contremaître, auteur de son renvoi.

— A la même heure, M. Mazelle, marchand de cycles, 152, rue Moncey, a fait arrêter un de ses ouvriers nommé V..., qui, paraît-il, lui aurait soustrait une machine.

Voyageur dévalisé

Lundi soir, à 7 heures 1/2, au moment où le train n° 58 venant de Marseille, arrivait en gare de Lyon-Perrache, un voyageur, M. d'Angléjan, chef de bataillon au 22e colonial, à Hyères, se rendant à Vichy, a déclaré qu'un habitué voleur avait profité de son sommeil pour lui dérober, pendant le trajet de Marseille à Valence, son portefeuille contenant 1.200 francs et sa carte d'identité.

M. d'Angléjan a déposé une plainte au bureau du commissaire spécial de la gare, sans pouvoir donner le moindre indice sur son voleur, la voiture étant à couloir.

La pègre

Sur réquisition de M. Desgranges, marchand de journaux, 10, rue Imbert-Colomieu, un sous-brigadier des gardiens de la paix a arrêté hier à 4 heures du matin, les nommés B. et P. camelots qui lui avaient soustrait la somme de 5 francs 50. Présents tous deux au commissariat du quartier de la Bourse, B... seul a été écroué sous l'imputation de vol.

Objets trouvés

Une malle perdue par un voiturier qui passait au trot, Grande-Rue-des-Charpennes, a été déposée au commissariat.

— Un porte-monnaie contenant une certaine somme a été trouvé rue Garibaldi, par un nommé Bégallat Claudius, 22 ans, imprimeur, demeurant rue Moncey, 154, qui s'est empressé de remettre sa trouvaille entre les mains du commissaire de la Part-Dieu qui le tient à la disposition de son propriétaire.

Nous adressons l'Étoile à quelques personnes susceptibles de s'abonner au journal. Nous les prions de lui faire bon accueil.

Et cependant, dans cette lutte héroïque

contre un ennemi cent fois supérieur en nombre et en force, jamais peut-être les annales maritimes d'aucun pays n'offrent plus de traits d'héroïsme, de bravoure et de victoires individuelles, que celles de la marine française pendant cette période de quinze ans.

Manquant souvent de matelots, car l'armée de terre occupait tous les hommes en état de porter les armes, commandés par des officiers qui, pour la plupart, n'avaient pas eu le temps de s'adonner à ces études sérieuses si nécessaires aux marins, nos navires portaient fièrement le pavillon tricolore, le clouaient souvent à leurs mats et l'arboraient bien rarement tant qu'il restait à bord un bras pour le fonder.

Dans presque toutes les batailles rangées, dans les combats d'escadre à escadre, nous avions le désavantage ; mais dans les rencontres isolées, lorsque les vaisseaux accrochés l'un à l'autre par les grappins d'abordage, disparaissaient au milieu de la fumée des batteries tirant bord à bord, lorsque les canonniers, manquant d'espace pour charger leurs pièces, combattaient à coups de hache, toujours la furie française, l'impétuosité élan de nos marins, triomphaient de la force matérielle et de la supériorité du nombre.

Que de fois les populations de Brest, de Cherbourg, de Lorient, de Boulogne, de Toulon, ont vu rentrer au port un brick désespéré, une corvette domatée, un corsaire rasé et faisant eau de toutes parts, mais traitant à sa remorque, une frégate, un vaisseau de ligne, un trois-mâts, portant bas les couleurs d'Angleterre et à sa corne le pavillon français à l'anglois !

Alors la foule battait des mains, trépanait sur les quais, remplissait l'air de ses hurras !

Le vainqueur rendait les derniers devoirs aux morts, descendait ses blessés à terre, lavait son pont sanglant, radouillait sa carène, redressait sa mâture, garnissait sa soute de poudre et reprenait la mer, impatient de nouveaux dangers.

On mourait beaucoup, dans ce temps de victoires, mais on avançait rapidement.

Gérard, blessé quatre fois, était officier de la Légion d'honneur et capitaine de corvette lorsque les événements de 1815 vinrent arrêter sa carrière.

Deux années et demie s'étaient écoulées seulement depuis son départ de la Pointe-à-Pitre.

Grâce à son nom, grâce aux services rendus par son père à la cause des princes légitimes, la Restauration le maintint dans son grade ; mais on était en pleine paix et l'Europe, épuisée, fatiguée par la guerre, ne semblait pas devoir en rallumer les torches comme on disait alors, avant de longues années.

Port de ses premiers succès, le vicomte de Pont-Aven avait eu foi d'abord en l'avenir ; mais l'inactivité de la marine royale, les nouveaux grades décernés aux officiers qui avaient servi sous celui que l'on ne nommait plus que l'Empereur, tout semblait se réunir pour l'écarter au moment où il était près de toucher son but.

Retourner à la Pointe-à-Pitre après le serment qu'il avait fait de ne montrer que capitaine de frégate, il n'y pouvait pas penser. Il lui fallait se résigner. Quant à oublier Oliva, c'était impossible.

Cinq ans se passèrent ainsi. Gérard, désespéré, ne songeait même plus à disputer au sort son bonheur naufragé, lorsqu'il reçut le commandement d'un petit brick chargé d'aller châtier les pirates de l'archipel malais.

— Je reviendrai capitaine de frégate, se dit-il, ou je ne reviendrai pas.

Quelques mois après, il portait enfin ces épaulettes tant désirées et si bravement gagnées. Aussitôt il sollicita un congé et s'embarqua pour la Guadeloupe.

Oliva, comme son cœur battait en arrivant en vue de la Bassée-Terre !

Depuis huit années qu'il avait quitté Oliva qu'était-il arrivé ?

Qui était-elle devenue fidèle ?

Il était-il devenu l'espérance ?

Aussi, il eût fallu être témoin de son impatience, depuis le moment où le pilote co-

vail, où d'avertir le bureau qui se rendra sur demande pour les retirer.

Syndicat des ouvriers reliers et dorureurs au balancier. — Le comité informe les adhérents que l'assemblée générale trimes-trielle aura lieu le samedi 8 juillet, à huit heures du soir, au siège, rue Mercière, 62.

Les chômeurs sont priés de se conformer au paragraphe G du règlement de la caisse de chômage relatif à la déclaration.

On peut retirer le journal le Travailleur du Papier à la permanence tous les soirs de 7 h. 1/2 à 8 heures.

Syndicat des ouvriers cordonniers cousu main de commande. — Le syndicat rappelle à la corporation que la maison Azalbert et Lhé est toujours à l'index et invite les ouvriers conscients à ne pas s'y présenter, car cette maison a porté préjudice à nos collègues en faisant circuler la liste de ses ouvriers, ce qui a forcé ceux-ci au chômage.

BULLETIN FINANCIER

BOURSE LYONNAISE

Parquet : La fermeté continue sur l'ensemble du marché, les négociations franco-allemandes toucheraient soi-disant à leur fin, l'on croit à un armistice. De plus, la situation intérieure de la Russie paraît s'améliorer. Le tout influence favorablement le marché.

Notre 3 % débuté à 99.125 pour 99.20 et finit à 99.175. Extérieure 91.35. Turc 88.90. Chemin espagnols, quoique sans affaires, continuent leurs bonnes dispositions ; Nord-Espagne, 157 ; Saragosse, 281 ; Métropolitain, 587 ; Banque ottomane, 613 ; Rio, 1572-1570, demandé à ce prix en clôture.

Funérailles d'Aujourd'hui

- PREMIER ARRONDISSEMENT Néant. DEUXIÈME ARRONDISSEMENT Néant. TROISIÈME ARRONDISSEMENT François Allardon, garçon boucher, 66 ans, 9, rue du Béguin, 7 h. ; Marguerite Ritoux, épouse Maurieras, ménagère, 35 ans, 38, rue Chaponnay, 8 h. ; Antoine-Marius Defour, caïdier, 46 ans, 225, chemin des Culattes, 10 h. ; Gabrielle Gardette, épouse Tixier, ménagère, 27 ans, 119, grande rue Monplaisir, 3 h. ; Alphonse-Benoît Delaprisson, cordonnier, 50 ans, 216, rue Paul-Bert, 4 h. QUATRIÈME ARRONDISSEMENT Jean-Guillaume Martin, 4 ans, 48, rue de l'Enfance, 5 h. SIXIÈME ARRONDISSEMENT Pierre-Éscot, épinglière, 73 a., 14, rue de la Claire, 7 h. ; Louis Laitmas, 67 ans, 14, chemin des Grenouilles, 5 h. CINQUIÈME ARRONDISSEMENT Néant.

THÉÂTRES & CONCERTS

HORLOGE. — Fermeture annuelle. Réouverture le 19 juillet. Tournée des frères Mévisto.

HARBONNIÈRES. — Grand Cercle Moderne. — Tous les jours, concert par l'orchestre napolitain. Magnifique terrasse ombragée.

BRASSERIE DUPUIS (Croix-Rouge). — Tous les soirs, de 7 à 11 heures, grand concert par l'orchestre Rivier. — Matinées dimanches et fêtes.

CAFÉ DE LA PAIX, place Bellecour et rue de l'Hôtel-de-Ville, 105. — Tous les soirs, à 9 heures, Les Quat'Z'Arts ! ! ! Bon ! revue expressive, par les chanteurs montmartrois.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de postes.

SITUATION L'Alimentation, à personne disposant d'un capital de 20.000 fr., placement de tout repos, appointements 400 fr. par mois, 15 pour cent sur les bénéfices. Ecrire au bureau du journal sous le n° 117.

Le gérant : PÉTRUS SAVINEL.

Imprimerie de l'Étoile de Lyon, 25, rue Lanterne.

Le journal l'Étoile de Lyon est composé et imprimé par des équipes d'ouvriers syndiqués.

Mademoiselle La Ruine

Par Ernest CAPENDU

Alors son désespoir ne connaît plus de bornes.

Il avait réellement et sincèrement, sa douleur fut profonde et elle était incurable.

Des pensées de suicide germèrent dans sa tête embrasée.

Un soir qu'il rentrait à son bord avec la ferme résolution de mettre fin à son existence désormais impossible puisqu'il fallait renoncer à celle qu'il aimait, un matelot lui remit une lettre qu'une négresse avait apportée en son absence.

Cette lettre était d'Oliva.

La jeune fille avait deviné les sinistres des sens de Gérard et elle essayait d'y mettre obstacle.

Dans cette lettre, écrite avec ce style qui est l'exclusivité propre aux femmes aimées, elle lui ordonnait de vivre et lui jurait que, si elle ne pouvait parvenir à fléchir ses parents, elle d'appartierait du moins jamais à un autre que lui.

À la suite de cette imprudente démarche, Gérard pouvait avoir la pensée de forcer la main à la famille qui le repoussait, mais son cœur était trop loyal pour agir ainsi.

Ses répons furent si nettes et si précises que le père, justement alarmé, dut consentir à accepter un terme moyen.

Il promit au jeune homme la main de sa fille, mais à la condition expresse que le mariage traitait ne que lorsque au ue Pont-Aven, serait capitaine de frégate.

Cette promesse était bien véritablement une fin de non-recevoir car le jeune marin venait d'obtenir son épaulette depuis six mois à peine, et, en admettant toutes les chances de réussite, il ne pouvait espérer être nommé lieutenant de vaisseau que dans cinq ou six, capitaine de frégate que dans sept ou huit.

Or, Oliva avait seize ans, que ne pouvait-il se passer pendant le cours de ces huit mois-là années d'attente ?

Mais M. de Brémont se montrait inflexible. Il fallut prendre son parti en brave et les deux jeunes gens eurent du moins la consolation de se voir une fois par semaine sous les yeux de la famille, et, un peu plus souvent, le soir, avec l'aide d'une vieille négresse dévouée à Oliva.

Lorsque le navire sur lequel était embarqué Gérard reçut l'ordre d'apparer, les deux jeunes gens et les serments de tendresse se dévouèrent à l'échangeurent avec force larmes et force soupirs.

L'enseigne jura sur sa croix d'honneur de n'aimer jamais qu'Oliva.

Mlle de Brémont promit sur son salut éternel de garder son cœur tout entier à celui qui emportait sa foi.

Gérard de Pont-Aven revint en France bien décidé à se faire tuer à l'abordage de quelque croiseur anglais ou à gagner rapidement les épaulettes à graines d'épinards.

On était alors en 1813, la guerre embrasée l'Europe entière et promettait heureusement des succès à nos armées.

Alors la foule battait des mains, trépanait sur les quais, remplissait l'air de ses hurras !

Le vainqueur rendait les derniers devoirs aux morts, descendait ses blessés à terre, lavait son pont sanglant, radouillait sa carène, redressait sa mâture, garnissait sa soute de poudre et reprenait la mer, impatient de nouveaux dangers.

On mourait beaucoup, dans ce temps de victoires, mais on avançait rapidement.

Alors la foule battait des mains, trépanait sur les quais, remplissait l'air de ses hurras !

Le vainqueur rendait les derniers devoirs aux morts, descendait ses blessés à terre, lavait son pont sanglant, radouillait sa carène, redressait sa mâture, garnissait sa soute de poudre et reprenait la mer, impatient de nouveaux dangers.

On mourait beaucoup, dans ce temps de victoires, mais on avançait rapidement.

Alors la foule battait des mains, trépanait sur les quais, remplissait l'air de ses hurras !

Le vainqueur rendait les derniers devoirs aux morts, descendait ses bless

40 ANS DE SUCCÈS! - EMBLÂTRE BARBERON

Les topiques, les vésicatoires, les thapsias et la teinture d'iode forment des gonfles ou phlyctènes qu'il faut panser. Ils provoquent la fièvre, fatiguent la vessie et obligent à garder la chambre. Leur action est de quelques jours seulement, et pour qu'elle soit décisive il faut les renouveler souvent.

Au contraire, l'Emblâtre Barberon, préparé à la résine cuite de sapin de Norvège, est d'une efficacité parfaite tout en ne provoquant aucune irritation, ne forme aucune gonfle, n'engendre pas la fièvre et n'exige aucun pansement. Il permet de sortir, de travailler et de ne rien changer à ses habitudes, s'emploie en toutes saisons. Il est très efficace contre la paralysie, la goutte, les rhumatismes, maladies de foie, coups, foulures, rhumes, fluxions de poitrine, asthmes.

L'appliquer :

Sur l'endroit malade, pour paralysie, goutte, rhumatisme, point de côté, maladie de foie et tous les points douloureux.

Sur la poitrine, pour toux, rhumes, fluxions de poitrine, asthmes, catarrhes.

Sur le ventre, pour diarrhées, dérangements de corps et coliques.

Sur le creux de l'estomac, pour maux d'estomac, mauvaises digestions, dyspepsie.

Suivant la grandeur des emplâtres, les prix sont de 1 fr., 1 fr. 50, 2 fr., 2 fr. 50.

Des emplâtres de 0 fr. 60 sont préparés spécialement pour enfants contre la Coqueluche, Toux de Rougeoles, Rhumes, Vers et Diarrhée de leur âge.

Exiger la marque le COQ, la signature en trois couleurs (vert, bleu, rouge) et refuser tout emplâtre vendu au rabais.

Adressez les demandes à la fabrique, chez M. BARBERON, 53, chemin de Saint-Romain, Lyon-Monplaisir (Rhône).

Envoi franco dans toute la France contre timbres et mandat - Vente dans toutes les Pharmacies

QUINA des Gourmets aux VINS FRANÇAIS

CHABLY

HORS CONCOURS
Expert du Jury
aux Exposit. Univers. de Lyon 1894 et Paris 1900

Vente en Gros : C. DESPLACE, Lyon
Envoi franco gare destinataire par 6 lit., contre mand.-poste de 12 fr.

DISTILLERIE
BAILLY Frères et C^{ie} à Ornans [Doubs]

CHARLES KEMPGEN, AGENT GÉNÉRAL
LYON - 53, rue Franklin, 53 - LYON

L'ABSINTHE BAILLY est, de l'avis de tous les bons dégustateurs, la meilleure de toutes.

GENTIANE FRANÇAISE



APERITIF RAFFRAICHISSANT, HYGIÉNIQUE
Exiger la bouteille
Vente en gros : C. DESPLACE, LYON

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je soussigné _____
demeurant à _____ rue _____ N° _____
déclare souscrire un abonnement de _____
à "L'Étoile" à partir du _____
Ci-joint le montant en un mandat poste.
(Signature)

Détacher ce bulletin et l'adresser à M. le Directeur de "L'Étoile", 25, rue Lanterne, à Lyon.

GUÉRISON RADICALE

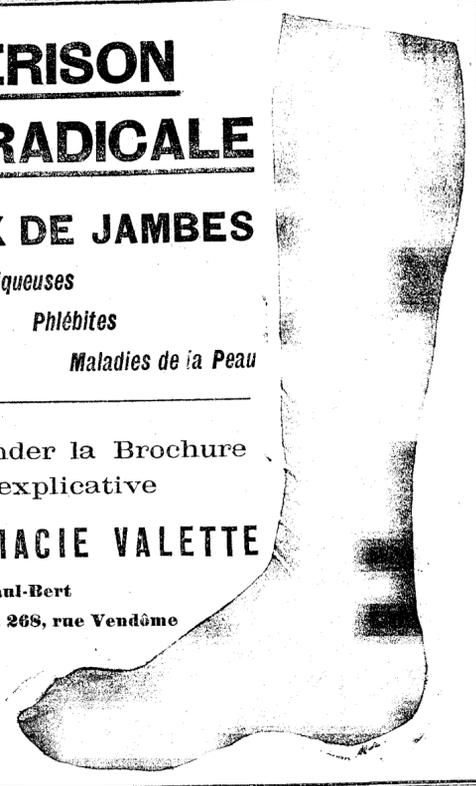
MAUX DE JAMBES

Plaies Variqueuses
Phlébites
Maladies de la Peau

Demander la Brochure explicative

PHARMACIE VALETTE

38, Rue Paul-Bert
et 268, rue Vendôme



ÉLÉGANTS! N'achetez pas vos VÊTEMENTS avant d'avoir visité l'EXPOSITION du

TAILLEUR PAUVRE
LYON

66, cours de la Liberté, angle rue Basse-du-Port-au-Bois

vous reconnaîtrez que c'est la seule maison pouvant vous livrer au prix incroyable de **29 50** un superbe habillement en draperies derniers genres, et irréprochable comme coupe et solidité.

LE BON TAILLEUR, auteur du vêtement sur mesures à son marché, n'a que deux maisons : Lyon et Marseille. Ceux qui cherchent vainement à l'imiter, et s. sont nombreux, ne sont que de vulgaires contrefacteurs contre lesquels les acheteurs doivent être mis en garde.

LES MAGASINS SONT FERMÉS LES DIMANCHES ET FÊTES A MIDI

IMPRIMERIE DE "L'ÉTOILE"

25, Rue Lanterne, 25 -- LYON

TYPOGRAPHIE ♦ LITHOGRAPHIE ♦ GRAVURE

IMPRIMÉS EN TOUS GENRES, LABEURS, AFFICHES & JOURNAUX

Téléphone : 34-77

LIVRAISON RAPIDE -- TRAVAIL SOIGNÉ

Adresse Télégraphique ETOILE-LYON

FABRIQUE DE BACHES, TENTES, STORES

LOCATION et ABONNEMENT de BACHES et TENTES
BACHES & TENTES D'OCCASION
Stores bois, Stores toiles, Velums et Rideaux
Ombrelles et Capotes pour Voitures et Automobiles

Téléphone 5-75 **ROCHE & C^{ie}** Téléphone 5-75
LYON - 269, 271 et 273, Avenue de Saxe - LYON

Fonderie Lyonnaise de Caractères
Machines et Fournitures d'Imprimerie

Jules BLANCHOD

INGÉNIEUR

BUREAUX & USINE

58, Rue St-Michel, 58
LYON

Fournisseur de l' "Étoile de Lyon"

Voulez-vous vraiment Rire dans toutes vos Fêtes?...

PRENEZ COMME NUMÉRO

Le Cinéorama

CINÉMATOGAPHE GÉANT

UNE HEURE de spectacle

avec 1.000 MÈTRES

de Pellicules

30 Francs SEULEMENT

S'ADRESSER

201, rue Vendôme
LYON

AUX GRANDS MAUX LES GRANDS REMÈDES



De grandes et précieuses découvertes viennent d'être faites!!!
La terrible infirmité que l'on appelle la hernie dont nous allons nous entretenir plus longuement à la fin de cet article, et bien d'autres affections, telles que le Rhumatisme, les Maux d'Estomac, la Neurasthénie, l'Impuissance génitale, l'Aménorrhée, la Chlorose chez la jeune femme sont aujourd'hui obligés de reculer devant les nouveaux appareils électriques inventés par M. J. GLASER, Spécialiste à Courbevoie (Seine).

C'est une marche à grands pas vers l'idéal de la Thérapeutique qu'il vient de faire. Par d'ingénieuses combinaisons, M. GLASER vient de confectionner un appareil électrique. C'est un véritable vêtement que l'on peut définir un Maillet Caleçon.

Le merveilleux résultat obtenu par M. GLASER, est de faire parcourir aux courants tout le corps du malade. Il n'y a plus d'illusion à se faire à ce sujet; grâce à ses patientes recherches « l'Electro-Fluide » envahit d'une façon douce et bienfaisante tout l'organisme, et cet Electro-Vêtement (ainsi doit-on l'appeler désormais) apporte aux Épuisés, à tous les malheureux las de la Vie, aux impuissants, une nouvelle ardeur, une force virile, et de nouveau florissante!!!

Avoir recours à cet Electro-Vêtement, c'est retrouver la Vie, c'est repulser des Forces nouvelles. Qui ne connaît le célèbre tableau de Raphaël représentant l'Archange Saint-Michel qui terrasse Satan??? Armé de son glaive vengeur, l'Archange chassa du ciel, le roi des anges déchu!!!

Ainsi la Fte Electricité armée de ses rayons quasi-divins, chasse le mal, le pourchasse, allant le fouailler jusqu'au fond de l'organisme.

Au bout de quelques séances, et d'applications d'Appareils GLASER, le bien-être succède au douloureux état du malade, qu'il soit Rhumatisant, Affaibli, atteint de Lumbagos douloureux, de Névralgies, Sciatiques, de Maux de reins, etc., etc... Il se trouvera immédiatement soulagé. Nous ajoutons que le mal enrayé est chassé entièrement du corps, sans souffrances et surtout sans Brûlures.

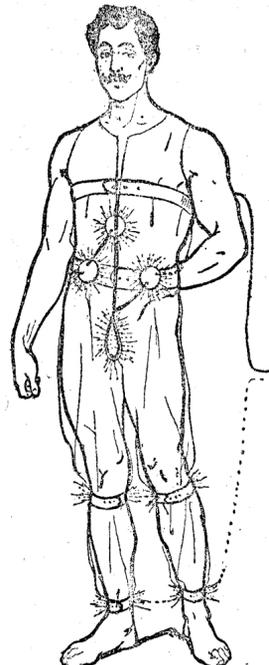
Nous allons parler maintenant dans cet aligné, du Bandage-Herniaire de M. GLASER, à Courbevoie, 120, rue Saint-Denis (Seine).

Ces merveilleux Bandages, nos lecteurs le savent déjà, ont délivré de leurs souffrances nombre de malheureux atteints de cette infirmité qu'on appelle la Hernie! Par les mêmes dispositions, aussi ingénieuses que celles que M. GLASER a adoptées pour l'Electro-Fluide, et ses Bandages. Ceux-ci restent toujours le Bandage sans ressort, modèle par excellence, aucun autre ne pouvant se maintenir au même rang, car il a pour devise : « Je maintiens les Hernies les plus volumineuses, je les terrasse et les guéris ».

Nous pouvons l'affirmer hautement, ce Bandage sans ressort avec son application de l'Electricité, est le dernier mot de la Science, car en plus de l'action bienfaisante du Bandage, l'Electricité contractant les anneaux vient resserrer leurs fibres et rendre aux muscles abdominaux, leur tonicité perdue.

Demander l'intéressante brochure au sujet des Maladies guéries par l'Electricité appliquée par les nouveaux APPAREILS GLASER

S'adresser à : M. J. GLASER, inventeur, à Courbevoie, 120, rue Saint-Denis (Seine), qui vous l'enverra gratis et franco.



LA MUTUALITÉ bien comprise et bien pratiquée PRÉVOIT TOUS LES BESOINS

A la suite d'un accord entre l'Étoile et une société mutuelle importante, nos lecteurs peuvent, moyennant des versements à partir de cinq francs par mois, se constituer

UN CAPITAL OU UNE RETRAITE UNE DOT POUR LEURS ENFANTS

dont l'importance est en rapport avec la durée des versements.

En même temps ils s'assurent

Une Indemnité journalière en cas de maladie

Un Secours quotidien en cas de chômage

Un Prêt d'argent en cas de gêne

Contrairement à ce qui a été fait jusqu'à ce jour :

1° Il n'y a aucun droit d'admission à payer d'avance ;

2° Il n'y a aucune espèce de surprime de contre-assurance à payer pour garantir le cas de décès. En cas de décès, les héritiers du souscripteur ont la faculté de continuer le contrat ou de toucher les versements effectués augmentés des intérêts et bénéfices sociaux.

Les opérations de cette société, absolument uniques dans leur genre, viennent d'être remarquées par le Jury de l'Exposition internationale du Travail et de la Mutualité, qui leur a accordé la Médaille d'Or (la plus haute récompense qui ait été décernée).

Pour tous renseignements, s'adresser ou écrire à M. le Directeur de l'Étoile qui, tous les jours, recevra à ce sujet, de 10 heures à 11 heures, le dimanche compris.